

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 005-1653/15/CC

■ Approbation de la modification d'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération de prolongement du réseau de tramway Canebière - Cours Saint Louis - Castellane

DMET 15/14219/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'opération de prolongement du réseau de Tramway Canebière-Cours Saint Louis-Castellane, une autorisation de programme a été votée par le Conseil de Communauté, se répartissant comme suit, en 2014, entre le Budget Principal et le Budget Annexe Transports, en fonction de la nature des dépenses à engager :

- Budget Principal AP 2014 (opération 2009/00207) : 17 509 999,54 euros TTC
- Budget Annexe Transports AP 2014 (opération 2009/0207T) : 33 352 843,81 euros HT

La mise en œuvre des différents marchés se rapportant à cette opération et la liquidation effective des dépenses engagées dans le cadre de ces marchés, permet à ce jour d'affiner la répartition, en fonction de la nature des dépenses, des crédits qui seront nécessaires à sa réalisation et qui devront être imputés respectivement soit sur le Budget Principal, soit sur le Budget Annexe Transports.

En conséquence, il apparaît nécessaire de modifier les affectations d'autorisation de programme prévues par la délibération DTM 004-445/14/CC du 9 octobre 2014, entre les opérations 2009/00207 et 2009/0207T, ce sans modifier le montant global d'autorisation de programme, pour permettre une imputation correcte des dépenses en fonction de leur nature.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 2160/10/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2010 approuvant le programme et l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux de l'opération de prolongement du réseau de tramway Canebière-Cours Saint Louis-Castellane ;
- La délibération n° VOI 003-156/13/CC du Conseil de Communauté du 22 mars 2013 approuvant la revalorisation d'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération de prolongement du réseau de tramway Canebière-Cours Saint Louis-Castellane ;

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

- La délibération n° DTM 004-445/14/CC du Conseil de Communauté du 09 octobre 2014 approuvant la modification d'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération de prolongement du réseau de tramway Canebière-Cours Saint Louis-Castellane.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il y a lieu de modifier la répartition de l'affectation de l'autorisation de programme affectée à l'opération de prolongement du réseau de Tramway Canebière - Cours Saint Louis - Castellane, entre les opérations 2009/00207 et 2009/0207T, pour permettre une imputation correcte des dépenses selon leur nature ;
- Que cette modification est réalisée à montant global constant.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la modification de répartition de l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération de prolongement du réseau de Tramway Canebière-Cours Saint Louis-Castellane, entre les opérations n° 2009/00207 (Budget Principal) et n°2009/0207T (Budget Annexe Transports), dans les conditions suivantes:

- Budget Principal (opération 2009/00207) : le montant de l'autorisation de programme affectée à cette opération est portée de 17 509 999,54 euros TTC à 18 109 999,54 euros TTC, soit une augmentation de 600 000 euros TTC (500 000 euros HT).

- Budget Annexe Transports (opération 2009/0207T) : le montant de l'autorisation de programme affectée à cette opération est ramenée de 33 352 843,81 euros HT à 32 852 843,81 euros HT, soit une diminution de 500 000 euros HT.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté urbaine, Sous-Politique C230, Nature 2315/2313, Fonction 815.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit en **TTC** comme suit pour l'opération **2009/00207** (Budget Principal):

Année 2009 :	149 769,23 euros
Année 2010 :	458 454,30 euros
Année 2011 :	0,00 euros
Année 2012 :	661 383,69 euros
Année 2013 :	7 741 203,88 euros
Année 2014 :	4 438 254,00 euros
Année 2015 :	3 427 946,00 euros
Année 2016 :	1 176 351,00 euros
Année 2017 :	56 637,44 euros

L'échéancier des crédits de paiement s'établit en **HT** comme suit pour l'opération **2009/0207T** (Budget Annexe Transports) :

Année 2011 :	829 946,00 euros
Année 2012 :	1 969 252,00 euros
Année 2013 :	2 434 669,97 euros
Année 2014 :	16 305 977,00 euros
Année 2015 :	7 353 729,00 euros
Année 2016 :	744 122,00 euros
Année 2017 :	3 215 147,84 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transports – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER